

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Monsieur le Conseiller National  
Gerhard Pfister  
Gulmstrasse 53  
6315 Oberägeri

[Gerhard.pfister@parl.ch](mailto:Gerhard.pfister@parl.ch)

Estavayer-le-Lac, le 29 septembre 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210929DE\\_GP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210929DE_GP.pdf)

### Commémoration de la tuerie de Zoug / Merci pour votre témoignage

Monsieur le Conseiller national, Gerhard PFISTER,

Le 27 septembre 2021, dans le cadre de la commémoration des 20 ans de la tuerie de Zoug, vous-mêmes et votre ancien collègue député, Joseph LANG, avez témoigné au téléjournal de 19h30 en tant que témoins qui ont survécu à cette tuerie.

Vous avez dit que, citation :

« Ce qu'on a en tête, c'est juste la peur de la mort, et on attend que cela cesse enfin... »

La journaliste a dit citation :

« aujourd'hui encore le vert Joseph LANG se souvient de sa voix terrible »

ce que confirme Joseph Lang, citation :

« dans mes songes ne sont pas apparus les tirs, mais sa voix pleine de haine, et c'est une voix aussi très masculine et je n'ai jamais entendu dans ma Vie, jamais écouté dans ma Vie une haine tellement forte »

La journaliste dit, citation :

« Aujourd'hui, il demeure important de se souvenir de ce qui s'est passé »

Vous vous êtes prononcé sur la violence en disant que, citation :

« Pour moi c'est important de rappeler encore et toujours qu'en politique ou que dans la Vie en société la violence n'a pas sa place »

Fin des citations.

### De l'importance de vos témoignages pour les futures générations et les enfants des députés qui sont morts avec le suicide de Friedrich Leibacher

Je suis physicien. J'ai eu la chance de pouvoir discuter avec un des experts de cette tuerie. Ce dernier a donné des explications que la plupart des citoyens ne connaissent pas.

Cet expert est aujourd'hui décédé. Je l'avais rencontré le 10 octobre 2006. C'est Me François de Rougemont, soit l'expert du Parlement vaudois qui est mentionné dans la requête que j'ai faite à la CEDH, à laquelle fait référence le courrier<sup>1</sup> que j'ai adressé à l'Assemblée fédérale en date du 11 septembre 2021.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210911DE\\_AA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210911DE_AA.pdf)

### Des explications de Me de Rougemont, expert du Parlement vaudois

Me de Rougemont ne considérait pas Friedrich LEIBACHER comme un forcené. Il avait regretté que les enfants des députés morts n'ont jamais su pourquoi leur parent était mort.

Il m'avait expliqué que Friedrich Leibacher reprochait à un magistrat Robert BISIG des actes de corruption. Il n'arrivait pas à se faire entendre.

Il avait alors précisé que la violation des droits fondamentaux décrites dans la demande<sup>2</sup> d'enquête parlementaire aurait pu provoquer une tuerie de Zoug avant que le dossier ne lui soit confié.

La requête à la CEDH dont j'ai demandé la distribution à tous les parlementaires le 11 septembre 2021 décrit justement cette violation des droits fondamentaux témoignées par une élite de citoyens.

### Des explications complémentaires données par un autre expert de la tuerie de Zoug en 2016

En 2016, j'ai rencontré un avocat qui a complété les informations données par Me De Rougemont. Il affirmait que Patrick FOETISCH, cité dans la demande d'enquête parlementaire, est haut placé dans une organisation criminelle. Cette organisation criminelle contrôle les Tribunaux. Selon lui Friedrich LEIBACHER était un INITIÉ, il s'est suicidé pour montrer l'existence de cette organisation criminelle.

Pour lui, il n'était pas un forcené, mais un INITIÉ qui s'est sacrifié pour se faire entendre. Cet avocat chevronné disait qu'il fallait avoir un Maurice BAVAUD qui abatte un Conseiller fédéral pour que le Parlement mette en place des procédures qui forcent les magistrats à respecter les droits fondamentaux dans leur décisions et qu'il mette fin aux activités de cette organisation criminelle.

### Observations sur la prise de position de ces deux experts :

- 1) Si la voix de Friedrich LEIBACHER faisait peur au député Lang, c'est parce qu'il n'arrivait pas à se faire entendre selon l'expert du Parlement
- 2) La violence est un des moyens à disposition des victimes d'un Hitler pour protéger le respect de leurs droits fondamentaux. Si un avocat chevronné a fait référence à Maurice BAVAUD en disant que Friedrich LEIBACHER était un INITIÉ, et qu'il a fait la seule chose qu'il y avait à faire, c'est important que les Parlementaires s'assurent que leurs magistrats ne violent pas les droits humains dans leurs décisions, dont le droit d'être entendu.
- 3) Il est terrifiant qu'il faut déposer une requête à la CEDH parce qu'un Philippe BAUER a obtenu d'un arrêt du TF qui permet de violer les droits fondamentaux des citoyens, si leur avocat ne désobéit pas au Bâtonnier..... c'est important que les futures générations le sachent !

Je vous invite à lire la demande d'enquête parlementaire et la requête déposée à la CEDH qui montrent cette violation des droits humains de manière crasse par des membres des Autorités.

Ce courrier a pour premier but d'informer les futures générations et les enfants des députés morts de ces faits qui ne sont pas connus de notre peuple. Je vous mets en annexe le courrier que j'avais adressé à tous les parlementaires, le 11 septembre dernier.

Merci de votre témoignage. Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller national, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210929DE\\_GP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210929DE_GP.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)